

Motion 2169

pour une meilleure pondération des critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics et un soutien aux petites et moyennes entreprises genevoises lors des soumissions

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la réglementation internationale en matière d'attribution des marchés publics ;
- l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ;
- la forte concurrence internationale existant dans l'attribution des marchés publics ;
- la difficulté pour certaines PME locales de soumissionner pour un marché public en raison de la complexité de l'arsenal juridique et des procédures administratives ;
- la nécessité de soutenir les entreprises formatrices régionales, ainsi que les entreprises exemplaires en matière de respect de l'environnement,

invite le Conseil d'Etat

- à intégrer des critères sociaux, notamment la formation ou l'emploi de personnes souffrant d'un handicap, dans la liste des critères pris en considération lors de l'adjudication d'un marché public ;
- à augmenter la pondération des critères sociaux et environnementaux dans l'attribution d'un marché public.